

**LA CIRCULAIRE N°2 - 2010
HYGIENE ET SECURITE**

CHSM BUDGET 2010 DU 3 DECEMBRE 2009

Figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

- 1 - Rapport annuel 2008 « *Evolution des risques professionnels* ».
- 2- Rapport annuel 2008 « *Accidents de travail et maladies professionnelles* ».
- 3 - Note d'orientation 2010.
- 4 – Budget 2010 et études ergonomiques.
- 5 – Points d'information :
 - Cellule de prévention des discriminations.
 - Tableau de bord santé au travail EVREST.
 - Questionnaire ACMO.
 - Document Unique : point d'étape.

DECLARATION LIMINAIRE FO FINANCES

A la suite d'une brève intervention relative aux modalités de mise en œuvre de la procédure de réquisition concernant la grippe H1N1, FO Finances a lu la liminaire suivante :

Après moult discours et engagement du Ministre pour améliorer la santé au travail des agents, force est de constater que les moyens ne suivent malheureusement toujours pas :

- **Qu'il s'agisse des suppressions massives d'emplois de fonctionnaires** : 33 493 suppressions d'emplois dont 3 344 pour nos Ministères économiques et financiers en 2010, dans un contexte de **réformes** engagées, dans la précipitation et sur tous les fronts. Ces mesures qui remettent en cause la qualité du service public engendrent détérioration des conditions de travail et souffrance dans tous les services et pour tous les agents. C'est pour FO Finances, le cœur de nos préoccupations.

- Qu'il s'agisse du **budget global** Hygiène et Sécurité/Prévention Médicale : après avoir baissé de 3,25%, en 2009, nouvelle déception, nos crédits 2010 sont reconduits à l'identique en Euros constants signifiant ainsi une nouvelle régression. **C'est inacceptable !**

Les budgets diminuent alors même que les besoins sont criants pour que chaque agent bénéficie de conditions de travail décentes et que sa santé soit préservée. Pour FO Finances, cet objectif ne peut être atteint qu'avec de réels moyens.

Pour FO Finances cela passe par le **renforcement du réseau des acteurs** Hygiène et Sécurité/Prévention Médicale afin de lui donner tous les moyens d'exercer ses missions en poursuivant le recrutement de Médecins de Prévention, d'Assistants Régionaux à la Médecine de Prévention (ARMP), d' IHS , de Secrétaire-Animateurs, en accordant aux ACMO les moyens d'exercer leurs missions considérablement alourdies par les restructurations et l'élaboration du Document Unique. FO Finances sera attentive au développement du pôle Ergonomie, au maillage des correspondants handicap et référents handicap ainsi qu'au recours à des consultations de Psychologues.

Le suivi médical des **agents des ex-CCV qui ont inhalé des substances CMR** dangereuses pour leur santé doit être une réalité : fiches et attestations doivent leur être délivrées quelle que soit leur affectation : au MEDDEM comme au sein des autres Directions Générales de nos Ministères Economique et Financier.

Dans le difficile contexte de réformes que nous subissons, **la souffrance au travail** est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Après la difficile reconnaissance par l'administration du problème lui-même, à travers divers rapports, statistiques et études, dont celle qui a été réalisée par les chercheurs du CNAM, **il est temps que nos Ministères élaborent un dispositif de Prévention et de veille en y associant l'approche de nos Médecins de Prévention,**

Pour FO Finances, il est des sujets qu'il ne faut pas hésiter à marteler tant que les problèmes perdurent et que les conditions de travail des agents l'exigent ! **C'est pourquoi nos axes prioritaires en matière d'Hygiène et Sécurité/Prévention Médicales demeurent encore et toujours :**

- La prévention de la souffrance au travail et des suicides ;
- La prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) ;
- La prévention et le suivi médical des agents exposés à l'amiante, aux substances CMR, en particulier pour les agents des ex-CCV ;
- La mise en place du Document Unique d'évaluation des risques après la nécessaire formation des acteurs et la constitution d'un outil informatique commun ;
- La poursuite de la déclinaison des nouvelles réglementations ayant un impact sur la Santé et la Sécurité au Travail, afin de pérenniser une véritable Politique de Santé au travail au sein de nos deux Ministères, telle que l'application de l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail.

Nous prenons acte avec satisfaction de voir, dans le projet de **note d'orientation pour 2010** soumis aujourd'hui à la discussion, ces priorités ainsi que le « mémento » partie intégrante de cette note..

Toutefois FO Finances y déplore l'absence :

- de réelles solutions à la souffrance au travail ;
- de perspective d'élaboration d'un indicateur de santé renommé « tableau de bord relatif à la santé au travail » ;
- de perspectives concernant le Développement Durable,
- ainsi que de l'information concernant la mise en place de la « *cellule d'écoute et de prévention des discriminations* » au sein de nos ministères.

FO Finances demande :

- **Compte tenu des nombreuses restructurations en cours, que soit à nouveau mentionné de façon explicite la nécessaire information et consultation** le plus en amont possible, **des CHS et des acteurs de Prévention concernant les** projets de construction, de réhabilitation ainsi qu'un rappel du rôle et des missions de l'Ergonome ;

- **la poursuite et le développement des actions en faveur** des personnes handicapées **qui ne figurent pas dans le projet de note d'orientation.**

- FO Finances fait enfin le constat que **le lien entre un état de souffrance au travail et le contexte professionnel déclencheur est à présent avéré** : réductions d'effectifs et de moyens, indicateurs de performance individualisés, méthodes d'évaluation, de management, restructurations incessantes, engendrent insécurité, inquiétude et souffrance au travail. Pour FO Finance, il est grand temps **d'aller plus loin** pour que le problème de la souffrance au travail et des suicides soit enfin pris à bras le corps quant aux éléments déclencheurs et que soient prises les nécessaires mesures de prévention.

Pour conclure, dans ce contexte de réduction budgétaire, de suppressions de postes et de réformes, **FO Finances se veut résolument revendicative afin que les droits des agents** en matière d'**Hygiène et Sécurité/Prévention médicale soient garantis et améliorés dans le cadre d'un réseau ministériel préservé et renforcé.**

1 – RAPPORT ANNUEL 2008 « *EVOLUTIONS DES RISQUES PROFESSIONNELS* ».

La priorité essentielle des CHS-DI en 2008 (comme en 2006 et 2007) : **la prévention des risques relatifs aux conditions de travail** et leur implication croissante sur **la prévention des Risques Psycho Sociaux**. Les thèmes les plus fréquemment étudiés sont :

- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) : 18%
- Utilisation des crédits : 15%
- Registres hygiène et sécurité : 14,5%
- Projets d'aménagements immobiliers : 13,5%

Sur ce quatrième sujet : la présentation en amont aux CHS-DI **des projets d'aménagement**, de construction ou de réhabilitation des locaux de travail progresse de 15% depuis 2005 . Cependant, des progrès restent à faire : les projets « jugés importants » dans le rapport, y échappent encore !

D'aucun semblait en douter, côté Administration : tout comme le rapport annuel des Inspecteurs Hygiène et Sécurité, le rapport « *Evolution des risques Professionnels* » fait état **d'un nettoyage des locaux jugé insatisfaisant.**

Le **Développement Durable** a été abordé par 35% des CHS, ce thème fait désormais partie des rapports de visites des IHS. A la question de FO Finances sur la prise en compte de cette problématique, la DPAEP a renvoyé à un Groupe de Travail du CTPM sur le sujet.

FO Finances a revendiqué des postes de Secrétaires Animateurs dans les 4 départements qui en sont dépourvus : la Seine-Saint-Denis, les Hauts de Seine, le Cantal et la Haute Loire. Réponse de la DPAEP : le 92 disposera d'un Secrétaire Animateur, de même que le Cantal et la Haute Loire. En revanche, le 93 devra pour l'instant se contenter d'un intérim.

L'articulation réglementaire entre CHS-DI et CTP s'améliore : 61% des CHS communiquent leurs travaux aux CTP en 2008 contre 1/3 d'entre eux en 2005.

2- RAPPORT ANNUEL 2008 «ACCIDENTS DE TRAVAIL MALADIES PROFESSIONNELLES ».

I) Les accidents :

Leur nombre en 2008 est globalement **en augmentation** par rapport à 2007 : + 166 accidents.

Accidents de travail : - 84

Accidents de missions : + 156

Accidents de trajet : + 94

Le taux d'accident (nombre d'accidents/effectifs des deux Ministères) est en légère augmentation : 1,3% en 2008 contre 1,2% en 2007 ;

La répartition entre les accidents du travail et de mission (60%) et les accidents de trajet (40%) est relativement stable depuis 2005.

Les **chutes de personnes sont très majoritaires : pour FO Finances il faut analyser les causes et poursuivre les efforts en matière de mesures de prévention.** Les IHS ont rajouté une rubrique en ce sens dans leur rapport annuel. Le groupe de travail du CHSM de mars prochain devrait étudier les accidents de travail (traçabilité, méthode).

II) Les maladies professionnelles

42 maladies professionnelles déclarées ont été examinées en Commission de Réforme dont 39 Troubles-Musculo Squelettiques (TMS) :

- 19 ont été reconnues maladies professionnelles

- 4 sont en cours d'instruction

- 17 pathologies sont des TMS (tableau 57 et 57 C).

Depuis 2004 : ce sont **les TMS qui ont le plus augmenté** le problème de la sous-déclaration par rapport aux souffrances exprimées par les agents lors des visites médicales, reste à résoudre.

Le délicat sujet des suicides

Rappelons qu'en CHSM du 30 juin 2009, le « *rapport annuel 2008 de la médecine de prévention* » avait recensé 35 suicides dont 5 sur le lieu de travail. Selon le rectificatif adressé aux membres du CHSM : « 24 cas de décès par suicides (tous en dehors du lieu de travail » doivent être retenus. Les réponses à nos interrogations ont été des plus vagues ! Pour FO Finances, au-delà des chiffres, une **analyse sérieuse des raisons** pour lesquelles les gestes suicidaires ont eu lieu s'impose. Il importe de déterminer les éléments déclencheurs issus du travail afin **d'élaborer les mesures de prévention** les mieux adaptées. C'est la raison pour laquelle, FO Finances a demandé qu'une **enquête sérieuse et systématique** soit réalisée par l'Administration dans toutes les Directions du Ministère, sans oublier les tentatives de suicides elles-mêmes, de même que **le soutien** à apporter aux familles et aux collègues de travail.

L'imputabilité au service des suicides reste un vrai sujet. D'après le rapport annuel « *accidents du travail/maladies professionnelles* », aucun suicide n'a été **reconnu accident du travail** au sein des deux Ministères de Bercy. FO Finances a informé le CHSM qu'en un an, dans le secteur privé et selon la CNAM, sur 72 demandes, 28 suicides ont été reconnus accident du travail. A Bercy, on peut donc légitimement s'interroger !

Rappel : le « rapport annuel 2008 de la Médecine de Prévention » présenté en juin 2009 note la place **prépondérante des états psychopathologiques** : 45,25% des pathologies avec **de plus en plus de situations de souffrance et de mal être au travail**. Il liste les origines de la souffrance au travail décelées par les médecins et que **FO a maintes fois dénoncées à tous les niveaux** : intensification des tâches, complexification, culture du résultat, de la performance à travers des indicateurs ; concernant le management : instabilité ressentie par les agents, manque d'information, de formation et d'accompagnement face aux changements ; manque de reconnaissance, problèmes de communication, mails excessifs, disparition d'espaces de dialogue et de convivialité ; perpétuelle réorganisation des services, des tâches, travail en plateaux bruyants générateurs de fatigue, d'agressivité, de conflits et de stress ; violence larvée des usagers, des agents, harcèlement moral enregistré sur la grille spécifique d'évaluation des Médecins de Prévention. Le rapport montre que les causes professionnelles de souffrance sont liées à **l'organisation du travail** et que **tous les agents sont concernés** y compris la hiérarchie.

3 – NOTE D ORIENTATION POUR 2010.

La première partie de cette note d'orientation identifie les risques jugés essentiels pour 2010. Ainsi, les **risques psychosociaux** (souffrance au travail, stress, dépression), les **CMR et l'amiante** ainsi que les troubles musculo-squelettiques (**TMS**) sont, comme en 2009, les priorités. Cette partie précise les leviers d'action pour les prévenir ainsi que le rôle des CHS.

La seconde partie aborde les outils nécessaires à la démarche de prévention des risques professionnels : le « Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels » (**DUERP**) est **l'outil essentiel**. La DPAEP estime qu'au 31 décembre 2009, le tiers environ des DUERP accompagnés de leur programme annuel de prévention aura été présenté en CHS.

La troisième présente les moyens : la **valorisation de la fonction d'ACMO** au sein de nos ministères ; la poursuite du renforcement de la pluridisciplinarité, l'organisation de **formations** ou de parcours de formation ainsi que les crédits alloués au CHSM et aux CHS DI .

Comme pour la précédente note d'orientation, le « **mémento de la santé et de la sécurité au travail** » fait partie intégrante de la note 2010. Réactualisé, il répertorie l'essentiel des thématiques devant être abordées et discutées en CHS.

Pour FO Finances le **suivi médical des agents des ex-CCV** doit être effectif (dispositif CMR) quelle que soit l'affectation des agents.

FO Finances a demandé que soient rajoutés dans les priorités pour 2010 :

- les actions en faveur des **personnes handicapées** et tout particulièrement l'accessibilité aux locaux ;
- le **rappel des procédures avant travaux, restructurations**, plus que jamais nécessaire après la création de la DGFIP, les fiches de projets d'aménagement étant très souvent réclamées même si une amélioration de près de 15% depuis 2005 est constatée ;
- **les engagements des Ministres économiques et financiers sur l'amiante** (circulaires du 30 décembre 2009) afin qu'ils fassent partie de la note d'orientation 2010. Ce sera chose faite en annexe de la note.
- l'élaboration d'un **plan national de prévention des Risques Psycho-Sociaux** : la DPAEP s'est engagée à l'aborder en groupe de travail du CHSM en mars prochain.

4 – BUDGET 2010, ETUDES ERGONOMIQUES.

FO Finances a dénoncé un budget de régression, qui après avoir baissé de 3,25% en 2009, a été reconduit à l'identique pour 2010 à savoir **18,46 Millions d'Euros, encore une fois, amputés de 5% de réserve**, dont 17,6 Millions d'Euros pour les CHS-DI, 300 894 Euros pour le CHSM et 510 000 Euros pour le CHS Centrale.

Amélioration des conditions de travail des agents : 15 études ergonomiques co-financées par la DGFIP et les CHS-DI concernés, seront en 2010, également financées par le budget spécifique du CHSM :

- **Bouches-du-Rhône (13)** : SIP Marseille Prado-Liandier ; CFP Marseille St Julien ; CFP Marseille Sadi Carnot ; CFP Arles ; CFP Marignane ; CFP Aubagne ; CFP Aix en Provence.
- **Eure et Loir (28)** : CFP Dreux
- **Haute Garonne (31)** : CFP Toulouse
- **Ille et Vilaine (35)** : SIP Rennes Magenta
- **Manche (50)** : CFP Cherbourg
- **Rhône (69)** : SIP Lyon Part Dieu
- **Somme (80)** : CFP Amiens
- **Vaucluse (84)** : CFP Avignon
- **Loire-Atlantique (44)** : Trésorerie Anceny

Les crédits des Directions financeront la mise aux normes des **ascenseurs**. La demande de financement du Service Commun des Laboratoires (SCL) **n'a pas aboutie faute de documents justificatifs** quant à l'utilisation des crédits. La DPAEP nous a fait savoir que **4 ergonomes** faisaient dorénavant partie du pôle Ergonomie ministériel.

Le **CHS-Spécial des bureaux de « Garantie » de la Douane est supprimé** (JO du 03/02/2010) : les 4000 Euros de crédits seront attribués aux CHS DI correspondants. Malgré sa demande FO Finances **n'a pas obtenu la création d'un CHS en Nouvelle Calédonie, en revanche suite à notre intervention concernant Mayotte**, devenu département français, la DPAEP a répondu positivement sans pour autant préciser la date d'installation de ce CHS !

5 – POINTS D'INFORMATION :

- **Présentation de la Cellule de prévention des discriminations.**

Un point d'information a été fait concernant la « *cellule d'écoute et de prévention en matière de discriminations* » créée dans le cadre des travaux du « Comité Consultatif pour la Diversité et l'Egalité Professionnelle » au sein des ministères économiques et financiers. Cette structure attachée au Secrétariat Général, est à la disposition de tous ceux qui s'estiment personnellement victimes de discrimination dans le respect de la confidentialité. Les Présidents des CHS-DI ont été invités à en informer tous les membres de leurs comités.

- **Le tableau de bord santé au travail EVREST.**

Deux Médecins de Prévention nous ont présenté sous la forme d'un diaporama et d'un exposé clair et précis, **l'outil EVREST** (Evaluation des Relations et Evolutions en Santé au Travail) dont l'objectif est de mesurer l'impact des politiques de prévention. Elément positif, il permettra de prendre en compte les spécificités de nos ministères et d'effectuer des comparaisons entre les agents des ministères de Bercy et les salariés du privé. Un groupe de travail poursuivra la réflexion sur le sujet en **mars 2010**.

- **La restitution du questionnaire ACMO.**

Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des 326 ACMO (Agents Chargés de la Mise en Œuvre de la politique hygiène et sécurité) de nos ministères. Plus de 317 ACMO y ont répondu. Il en ressort que : 58% sont des agents de catégorie A ; 30% des B et 12,8% des C. Seulement 7% des ACMO exercent leurs fonctions à temps plein. 70% d'entre eux consacrent 30% de leur temps de travail à la mission d'ACMO, 97% des ACMO le sont en moyenne sur une période de sept ans. Pour 75% des ACMO, la fonction ne constitue pas un choix mais une fonction accessoire qu'ils concilient avec d'autres missions notamment la gestion des ressources humaines, la logistique ou bien le suivi immobilier.

Ils souhaitent un **complément de formation** notamment sur : les risques psycho-sociaux, la sécurité incendie, la préparation du document unique, l'ergonomie, l'aménagement des postes de travail, la mise à jour réglementaire. Ils souhaitent en majorité, **clarifier leur positionnement, leurs missions et le temps consacré** à la mission d'ACMO (ils souhaitent exercer leurs missions à temps plein) ; que soit valorisée la fonction d'ACMO pour la rendre plus attractive ; que soit donnée une légitimité aux fonctions liées au conseil et une amélioration de l'efficacité du réseau des ACMO en l'organisant en deux niveaux, l'un de proximité et l'autre de coordination.

FO Finances continue de dénoncer les conditions difficiles dans lesquelles les ACMO exercent leurs missions. Pour **FO Finances**, les ACMO doivent disposer d'une doctrine d'emploi claire et d'une nette revalorisation des trop faibles moyens qui leur sont impartis pour exercer leur rôle. Ils doivent pour cela, être totalement mis à disposition pour exercer pleinement leurs missions sans que la responsabilité du chef de service ne soit reportée sur eux . Enfin, ils ne doivent ni être enfermés dans « une filière métier », ni pénalisés dans leur déroulement de carrière. Un groupe de travail du CHSM étudiera en **mars 2010** un projet de modification de leur doctrine d'emploi, **FO Finances** y sera particulièrement attentive afin que tous les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions leur soient donnés.

- **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : point d'étape.**

Les interventions des Directions ont montré à l'évidence un état inégal d'avancement dans son élaboration.

▶ **CALENDRIER PREVISIONNEL 2010**

CHSM

- 11 mai 2010

- 07 octobre 2010

- 09 décembre 2010

Groupes de Travail « Santé au Travail » du CHSM :

- 23 mars 2010

- 1^{er} juillet 2010

▶ **STAGE FEDERAL « Hygiène et Sécurité/Prévention Médicale »
du 7 au 11 juin 2010 à la Brévière (Oise).**

**N'OUBLIEZ PAS DE TRANSMETTRE A LA FEDERATION VOS REMARQUES, PROBLEMES
DIVERS RENCONTRES AFIN QUE NOUS PUISSIONS DEFENDRE AU MIEUX LES CONDITIONS
MATERIELLES DE TRAVAIL DES AGENTS.**